



MICRO-CRECHE LES "P'TITS LOUPS"



[📄 Télécharger le fichier DOSSIER INSCRIPTION 2024](#)

La Micro-crèche « Les P'tits Loups » est accessible aux enfants de 7 mois jusqu'à la rentrée de l'école, de Fonbeuzard prioritairement ou des communes environnantes.

Il propose un accueil régulier ou occasionnel (réservation à la semaine sur les places disponibles (enfants absents)).

C'est un lieu d'éveil, sensoriel et de socialisation où chaque enfant peut s'épanouir à travers le jeu, les diverses activités et sa relation aux autres.

Sa capacité d'accueil, 12 places, permet d'offrir un accueil personnalisé et individualisé pour l'enfant et sa famille. C'est aussi un lieu d'écoute et de soutien à la parentalité.

4 places repas sont proposées le mardi et jeudi aux familles de Fonbeuzard, sous réserve de remplir les critères suivants :

- *résidence principale à Fonbeuzard*
- *activité professionnelle des 2 parents*

Pour l'inscription, veuillez retirer et déposer un dossier unique au pôle éducation (vous pouvez aussi le télécharger ci-dessus).

La Directrice vous contactera dès réception du dossier afin de vous informer de l'accueil possible ou non de votre enfant en fonction des places disponibles.



**! Places disponibles
dès Janvier 2025**



**Besoin d'un moyen garde
occasionnel ou régulier ?**

**Dès Janvier
nous sommes là et notre
équipe vous accompagne !**

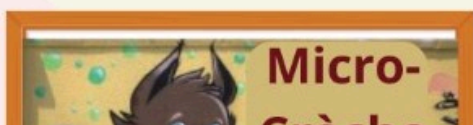
**La micro-crèche municipale
" Les p'tits loups"
de Fonbeauzard est là !**

Contactez-nous au plus vite !

Coralie Martinez référente micro-crèche :

☎ au 05 61 37 22 33

@ c.martinez@ville-fonbeauzard.fr





Horaires d'ouvertures de la structure :

Lundi et Vendredi 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Mardi et jeudi de 8h30 à 12h30 - 13h00 à 17h30

Mercredi de 8h30 à 12h30

Directrice Nathalie BACQUET / Référente technique: Coralie MARTINEZ

Permanence au bureau les lundis et vendredis de 8h30 à 12h30 - 13h30 à 17h30 .

Tél: 05.61.37.22.33 / mail : lesptitsloups@ville-fonbeauzard.fr / c.martinez@ville-fonbeauzard.fr



Le calcul horaire est déterminé en fonction de vos revenus (déclaration n-2) et selon votre composition familiale.

Une équipe pluridisciplinaire (EJE, auxiliaire de puériculture et aide auxiliaire de puériculture) propose à vos enfants quotidiennement des activités en lien avec le thème du mois.



